REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Hervé Amiot-Chanal, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
- Monsieur Marc Girodo, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Jean-Christophe Paille, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Olivier Lacombe, directeur des ressources humaines de l'ASP.

Suppléants

- Madame Avril Gommard, cheffe du bureau du pilotage de la performance et des relations avec les services ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Martial Pineau, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Valérie Kleefstra, cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'ASP ;
- Madame Isabelle Deleury, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Sophie André, cheffe du service des ressources humaines de FranceAgriMer.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Attachés hors classe

- Madame Dominique Le Dily (UNSA) ;
- Monsieur Jacques Leportois (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés principaux

- Monsieur Nicolas Rami (UNSA) ;
- Madame Catherine Barbier (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés

- Madame Emmanuelle Marty (FSU) ;
- Monsieur Norbert Lecardonnel (UNSA).

Suppléants

Attachés hors classe

- Monsieur Christophe Conan (UNSA) ;
- Madame Laurence Guillard (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés principaux

- Madame Véronique Leblanc (UNSA) ;
- Madame Dominique Espagnon (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés

- Monsieur François Ronch (FSU) ;
- Madame Stéphanie Louchez (UNSA).

Article 2

L'arrêté du 04 avril 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 21 10 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Cédric MONTESINOS